



Envie de concrétiser votre projet de formation ?

→ Accueil - site de Tours

Ouvert du lundi au vendredi de 8h à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (16h30 le vendredi)
accueil@its-tours.com
02.47.62.33.33

→ Accueil - site de Blois

Ouvert du lundi au jeudi de 8h30 à 17h15 et de 9h00 à 17h00 (le vendredi)
02.54.74.60.20 / site.blois@its-tours.com

→ Orientation

Information & conseil sur les formations
orientation@its-tours.com
02.47.62.33.76

→ Inscription

Informations & démarches d'inscriptions
secretariat.aff@its-tours.com
02.47.62.95.75 (Tours) / 02.54.74.60.20 (Blois)

→ Référents Handicap

Accueil des personnes en situation de handicap : referent.handicap@its-tours.com

Nos conseils pour réussir !

Soyez curieux ! Visionnez des vidéos de professionnels pour mieux cerner les spécificités des métiers du secteur social. Interviewez des professionnels.

Allez à la rencontre des professionnels et des publics accompagnés ! Investissez-vous dans des actions de bénévolat (associations sportives, artistiques, culturelles, humanitaires) et faites des stages.

Consultez l'agenda de l'ITS !

Participez aux réunions d'information, événements d'orientation (salons, forums), visitez l'ITS et venez nous rencontrer lors des Journées Portes Ouvertes.

Institut du
**Travail
Social**
TOURS - BLOIS - CHARTRES



Niveau 4
BAC

Assistant Familial

Formation entre
18 et 36 MOIS

Donnez du sens
à votre métier



www.its-tours.com

17 rue Groison 37100 TOURS

Code RNCP : 41758
Certificateurs : Ministère chargé de la Solidarité
Enregistrement de la certification : 05.11.2024.



LE MÉTIER ET LES ÉVOLUTIONS DE CARRIÈRE

L'Assistant Familial (AF) est un travailleur social qui exerce une profession définie et réglementée d'accueil permanent à son domicile et dans sa famille de mineurs ou de jeunes majeurs de dix-huit à vingt et un ans. L'accueil peut être organisé au titre de la protection de l'enfance ou d'une prise en charge médico-sociale ou thérapeutique.

Le rôle de l'assistant familial est :

- d'assurer une permanence relationnelle, attention, soins et responsabilité éducative au quotidien de l'enfant, de l'adolescent ou du jeune majeur selon ses besoins ;
- de favoriser l'intégration de l'enfant, de l'adolescent ou du jeune majeur dans la famille d'accueil en fonction de son âge et de ses besoins, de veiller à ce qu'il y trouve sa place.

Il exerce dans des établissements du secteur de l'action sociale, ou des Etablissements et Services Sociaux et Médico- Sociaux.

Les assistants familiaux peuvent être employés par le Conseil départemental dans le cadre de l'Aide Sociale à l'Enfance, par les établissements privés associatifs dans le cadre des services de placements familiaux. Ils peuvent exercer également dans des services d'accueil familial spécialisés ou d'accueil familial thérapeutique en service de psychiatrie infanto juvénile.

→ **Poursuite d'études :** Diplôme d'Etat Accompagnant Educatif et Social, Diplôme d'Etat Moniteur Educateur, Diplôme d'Etat Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale.

→ **Évolution de carrière :** L'AF peut évoluer vers des missions d'accompagnement quotidien de personnes en situation de vulnérabilité, vers de l'animation de projets éducatifs auprès de public fragilisé mais également travailler auprès de familles en difficulté sociale en apportant un soutien éducatif, technique et psychologique.

PRÉREQUIS

Pour entrer en formation, les candidats doivent remplir les conditions suivantes :

- Être titulaire d'un agrément délivré par le Président du Conseil départemental après vérification que ses conditions d'accueil garantissent la santé, la sécurité et l'épanouissement des mineurs accueillis (arrêté du 04 juin 2024).
- Avoir réalisé un stage préparatoire à l'accueil des enfants d'une durée de 100 heures organisé par l'employeur.
- Être salarié en tant qu'assistant familial et en situation d'accueil.

DURÉE DE LA FORMATION

Durée totale de la formation : 420 heures, réparties sur une amplitude de 18 à 36 mois.

OBJECTIFS

La finalité de la formation est d'obtenir le Diplôme d'Etat d'Assistant Familial (DE AF), en validant les compétences des référentiels.

Ces compétences sont organisées en blocs de compétences :

- BC1 : Accompagnement éducatif, affectif, social et prise en compte des besoins et droits fondamentaux de l'enfant/du jeune - 150 heures
- BC2 : Accompagnement de l'enfant/du jeune dans ses relations avec son cercle familial élargi - 95 heures
- BC3 : La place de l'enfant/du jeune au sein de sa famille d'accueil : de son arrivée à son départ : 100 heures
- BC4 : Le contexte d'intervention de l'assistant familial et travail en équipe pluriprofessionnelle - 75 heures

MÉTHODES MOBILISÉES

Les modalités pédagogiques de la formation comprennent :

- l'alternance d'apports théoriques et d'échanges à partir des pratiques,
- des témoignages professionnels,
- un groupe de suivi à la professionnalisation,
- des TD, des travaux en autonomie
- des études de situations vécues
- des classes virtuelles
- de la formation à distance

MODALITÉS DE LA FORMATION (THÉORIQUES ET PRATIQUES)

La formation se décompose en 20 regroupements de 2 jours (en dehors des mercredis et congés scolaires).

La formation théorique est répartie en 4 Blocs de Compétences (BC) :

BC 1 : 150h / BC 2 : 95h / BC 3 : 100h / BC 4 : 75h

Durant la formation, il n'y a pas de stages à réaliser. La formation offre la possibilité d'enrichir sa pratique professionnelle grâce à l'alternance entre les apprentissages théoriques et l'exercice sur son lieu d'emploi.

À l'entrée en formation, tous les candidats font l'objet d'un entretien de positionnement des acquis de leur formation antérieure et de leur expérience professionnelle. Les candidats bénéficiant de dispenses réglementaires ou ayant validé certains Blocs de Compétences bénéficient d'un Programme Individualisé de Formation (PIF). Il est possible de s'inscrire en formation à l'ITS pour un ou plusieurs Blocs de Compétences.

Nous contacter pour plus d'informations.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Aux 4 Blocs de Compétences à valider correspondent 4 épreuves de certifications réparties comme suit :

- BC 1 : épreuve de dossier de pratique professionnelle et épreuve orale du dossier de pratique professionnelle**
- BC 2 : épreuve orale relative à une situation portant sur l'enfant / le jeune et sa famille**
- BC 3 : épreuve d'analyse d'une situation d'accompagnement / d'accueil d'un enfant / d'un jeune**
- BC 4 : soutenance orale d'un écrit produit par le candidat dans l'exercice de sa pratique professionnelle**

Le candidat doit obtenir une note égale ou supérieure à 10/20 sur chacun des Blocs de Compétences pour obtenir le DEAF.

La formation est obligatoire dans les 3 ans qui suivent la signature du premier contrat de travail, la présentation au diplôme est obligatoire.

CALENDRIER ET CONDITIONS D'ADMISSION

Nombre de participants minimum :
12 pour les groupes associatifs
15 pour les groupes du conseil départemental
(sous réserve de l'obtention de l'Appel d'Offre)

Entrée en formation :
à Tours : de Septembre 2026 à Mars 2027
à Blois : de Septembre 2026 à Mars 2027

L'employeur prend directement contact avec l'ITS pour inscrire le salarié concerné à partir de novembre 2025.

TARIFS ET FINANCEMENT

Coût formation :
- Pour les associations : 5 313 €
- Pour le Conseil Départemental : sous réserve de l'obtention de l'Appel d'Offre

La formation est financée par l'employeur du salarié.

Pour une étude personnalisée des modalités de financement et/ou demande de devis, contacter directement le secrétariat à :
secretariat.af@its-tours.com